



Programme ICN Grande Ecole

LIVRET DE L'ETUDIANT EN ALTERNANCE

*Ce document s'adresse aux étudiants
apprentis et aux stagiaires en alternance en
ICN2 et ICN3 à Metz*

Auteur :

Thierry HOUE
Gérald DUFFING

(Version v1.3 du 7/11/18)

INTRODUCTION

Le dispositif de l'apprentissage s'appuie sur un partenariat entre l'école et l'entreprise d'accueil, centré sur le projet de formation de l'apprenti (ou alternant). Celui-ci doit en effet, pendant la durée de son alternance, réaliser à ICN Business School les acquisitions académiques aussi bien fondamentales que dans le domaine du métier préparé et, conjointement, acquérir dans l'entreprise les compétences professionnelles de ce métier.

Ces deux approches, école et entreprise, font l'objet de séquences successives du processus de formation, lesquelles se croisent et s'enrichissent mutuellement et participent ainsi à la mise en œuvre du projet pédagogique global centré sur l'apprenti.

Ainsi, le suivi de l'apprenti qui est réalisé dans l'entreprise par son maître d'apprentissage (M.A.) est accompagné, autant que de besoin, par son tuteur pédagogique à ICN Business School. Le tuteur ICN suit l'apprenti durant la totalité de son cursus (2A + 3A), ainsi que pour son MFE.

Cette démarche s'appuie sur le livret individuel d'apprentissage qui intègre, tout au long du déroulement du contrat, des éléments de suivi trimestriel et différents rapports de synthèse, relatifs tant aux missions effectuées par l'apprenti dans l'entreprise qu'à sa progression à ICN Business School.

Ces missions doivent s'articuler autour d'une ou plusieurs thématiques professionnelles servant de fil conducteur global. Celles-ci sont définies par le M.A. et mises en œuvre sous sa responsabilité ; les résultats obtenus sont suivis par le tuteur pédagogique ICN.

En fin de 1ère année d'apprentissage (ICN2), l'apprenti (ou étudiant en alternance) réalise un rapport de projet en Entreprise. En fin de cursus à ICN Business School, il rédige son mémoire de fin d'études comme tous les autres étudiants de l'école. Ces travaux sont élaborés sous le contrôle du tuteur ICN. Celui-ci est à la disposition de l'apprenti pour le guider dans la conception de ses travaux (validation du plan, etc..).

Ces travaux doivent être conformes aux dispositions réglementaires arrêtées par ICN Business School (forme et fond). Le M.A. doit valider, à chaque niveau d'avancement, le rapport de projet en Entreprise avant sa transmission à ICN Business School.

Le rapport de projet en entreprise ne fait l'objet d'aucune soutenance publique devant un jury.

Les principes généraux

Principe n° 1 : Un Rapport de Projet en Entreprise doit être produit en fin de première année d'apprentissage (ICN2).

Principe n° 2 : Un Mémoire de Fin d'Etudes doit être produit en fin de cursus (ICN3).

1. ICN2 - LE RAPPORT DE PROJET EN ENTREPRISE

- GENERALITES

En ICN2 cursus apprentissage, l'apprenti (ou l'étudiant en alternance) doit rédiger un "Rapport de Projet en Entreprise" qui vient clôturer sa 1ère année d'apprentissage. Ce travail ne fait pas l'objet d'une soutenance publique mais est rédigé en deux exemplaires (format papier) : un pour le tuteur école et un pour le maître d'apprentissage donc l'entreprise.

- FOND

Sur le fond, ce rapport est plus qu'un rapport de stage classique. Il doit permettre de faire apprécier votre capacité à vous intégrer dans votre entreprise d'accueil. Il doit décrire une ou des missions qui vous ont été confiées par votre Maître d'apprentissage pendant cette 1ère année d'apprentissage. Il doit également présenter la démarche et les méthodes d'analyse utilisées mais aussi réaliser une première synthèse des résultats obtenus.

L'entreprise et son contexte devront être présentés (en mettant notamment l'accent sur le service dans lequel vous effectuez votre apprentissage ou votre stage en alternance).

Vous expliquerez la ou les missions qui vous ont été confiées, en présentant leur évolution dans le temps et en mettant en évidence les méthodes et moyens utilisés. Pour ce faire, en plus de la présentation de l'entreprise, vous respecterez la démarche ci-après :

- 1 descriptif de la ou des missions (intérêts, positionnement)
- 2 objectifs initiaux (résultats attendus)
- 3 démarche et méthodes utilisées pour la planification et la réalisation
- 4 résultats obtenus - écarts éventuels avec les objectifs initiaux
- 5 analyse critique des difficultés rencontrées pendant la ou les missions
- 6 conclusion générale

Une bibliographie devra apparaître avant la partie "annexes". Elle devra reprendre l'ensemble des ressources (ouvrages, revues, ...) ayant servi à rédiger votre travail (références bibliographiques à intégrer également dans le corps du texte).

- CONFIDENTIALITE

Si les informations contenues dans votre rapport ont un caractère de confidentialité, vous prendrez soin de préciser la mention "CONFIDENTIEL" sur la couverture de votre rapport afin que celui-ci ne soit pas communiqué à d'autres personnes que les membres du jury.

- NOTATION

La notation est effectuée par le tuteur pédagogique de l'école. La note décernée compte pour :

- pour les étudiants provenant d'admission parallèle : 25 % de la note finale du module de Management de Projet ICN2.
- pour les étudiants issus de la première année du Programme Grande Ecole : 50 % de la note finale du module de Management de Projet ICN2.

N.B. : pour les étudiants en alternance ne bénéficiant pas du statut d'apprenti (en stage alterné), la durée de stage alterné devra être au minimum de 4 mois consécutifs afin de pouvoir présenter un rapport de projet évaluable par le tuteur.

La date limite de remise du Rapport de Projet en Entreprise est fixée au 3 juin 2019.

Le rapport est imprimé et relié en 2 exemplaires.

Après lecture et validation de votre Maître d'Apprentissage, un exemplaire de votre rapport de projet est à remettre directement ou à envoyer à : ICN Business School - Site de Metz Technopole - Mme Nathalie RENAULT - Scolarité - 3 place Édouard Branly - 57073 METZ cedex.

Vous déposerez également votre rapport de projet (format Word ou PDF) sur COMPILATIO (outil anti-plagiat d'ICN Business School).

Le second exemplaire est à remettre à votre entreprise d'accueil par vos soins à la même date.

2. ICN3 - LE MEMOIRE DE FIN D'ETUDES DANS LE CADRE DE L'APPRENTISSAGE

- GENERALITES

Tout étudiant du Programme Grande Ecole ICN doit rédiger un Mémoire de Fin d'Etudes (MFE). Comme l'étudiant, l'apprenti doit suivre un processus standardisé de réalisation de son MFE. Ce processus de travail est identique à celui des étudiants du Programme Grande Ecole ICN dans leur ensemble. Les règles spécifiques à ce travail sont également précisées dans un guide dédié. Il convient d'en prendre connaissance et de les appliquer.

Consultez svp le Guide du MFE et suivez le processus MFE.